



EURONEXT : GROS COUP DE FROID SUR LE MARCHÉ PARISIEN DES INTRODUCTIONS EN BOURSE EN 2022

Samedi 7 janvier 2023 à 07h00



(BFM Bourse) - L'année 2022 aura été particulièrement mauvaise sur le marché parisien des introductions en Bourse. Entre 2021 et 2022, leur nombre a chuté de 37%, selon l'Observatoire des introductions en Bourse sur Euronext Paris d'Allegra Finance.

L'année 2022 est à oublier sur le front des introductions en Bourse. Après une année 2021 record, le marché des entrées en Bourse s'est écroulé en 2022 en raison d'un environnement boursier défavorable et d'un contexte géopolitique adverse.

Entre la guerre en Ukraine, le retour de l'inflation et l'incertitude du scrutin présidentiel, ce sont autant de facteurs qui ont été générateurs de volatilité sur les marchés financiers. Difficile alors pour les dirigeants de se lancer dans le grand bain boursier. Alors, en attendant que la tempête passe ils ont préféré mettre leur projet d'introduction en Bourse en pause.

"Le ralentissement global de l'activité IPO démontre le très fort impact de l'environnement macroéconomique sur la confiance des dirigeants et des investisseurs", indique Allegra Finance dans son dernier bilan annuel des introductions en Bourse.

La société de Bourse recense ainsi 36 entrées en Bourse en 2022. C'est 37% de moins qu'en 2021, année record avec 57 opérations réalisées sur la période. En volume, ce sont 487 millions d'euros qui ont été levés l'an passé, bien moins que les 4 milliards cumulés en 2021.

Le bilan n'est toutefois pas aussi dramatique qu'il n'y paraît. Le nombre d'introductions en Bourse reste toutefois supérieur de 22% à la moyenne des sept dernières années sur la place de Paris, tient à préciser Allegra Finance.

5 entrées en Bourse sur Euronext Paris

Dans le détail, les introductions par voie d'offre au public qui mesurent l'activité du marché primaire - c'est-à-dire hors cotation directe et transferts sur un autre compartiment - n'ont représenté que 12 opérations en 2022 contre 33 en 2021. Au cours des 7 dernières années, la moyenne s'établissait à environ 15, précise Allegra Fiance.

Le marché réglementé d'Euronext Paris généralement habitué à des levées de fonds d'envergure n'a pas été épargné par la morosité ambiante sur le marché des introductions en Bourse. Seules 5 introductions en Bourse ont été réalisées en 2022, soit deux fois moins qu'en 2021. Il reste néanmoins le marché privilégié pour les capitalisations supérieures à 150 millions d'euros et les levées supérieures à 110 millions d'euros. Le spécialiste de l'hydrogène vert Lhyfe a levé 118 millions d'euros en mai 2022 tandis que la "SPAC" (un véhicule d'investissement spécialement créé en vue d'une acquisition) Eureking, spécialisée dans la fabrication de produits biopharmaceutiques s'est vu confier 150 millions d'euros par des investisseurs qualifiés également au mois de mai 2022.

Deux autres sociétés "chèque en blanc" déjà cotées sur Euronext ont procédé à leurs opérations : I2PO S.A. a fusionné avec Deezer en juillet 2022 tandis que Teract, une société issue du rapprochement entre le SPAC 2MX Organic et la branche distribution de la coopérative agricole InVivo, propriétaire de Gamm Vert et Jardiland a fait son entrée en Bourse en août dernier.

Le succès d'Euronext Growth

Au milieu de cet environnement sensible, Allgera Finance loue l'attractivité du marché Euronext Growth. Ce compartiment adapté aux petites et moyennes entreprises a profité de sang neuf. La société de Bourse rappelle que 10 opérations avec une offre au public ont été réalisées sur l'année 2022 avec 193 millions d'euros levés. Dans son bilan annuel, Allegra Finance insiste sur le dynamisme des transferts "entre le marché réglementé et Euronext Growth, "traduisant le succès de ce compartiment auprès des PME-ETI".

En 2022, quatorze entreprises ont fait le choix de quitter le marché réglementé d'Euronext Paris pour Euronext Growth et ses règles moins contraignantes. Atari, Catering International Services, Hopscotch Group,

Micropole, ou plus récemment 2CRSI ont alimenté le cortège des départs du marché réglementé d'Euronext Paris vers des cieux moins contraignants.

Trois sociétés (Metavisio, Hopium et Immo Blockchain) sont montées en division supérieure avec un transfert d'Euronext Access vers Euronext Growth qui est "plus adapté à leur dimension actuelle". Et 4 sociétés ont fait l'objet d'une cotation directe (Lervolino & Lady Bacardi Entertainment, Eniblock, Racing Force et TaTaTu) toujours sur Euronext Growth.

"Enfin, il faut noter également que ce compartiment [Euronext Growth] accueille de plus en plus de sociétés avec des capitalisations supérieures à 100 millions d'euros. Ainsi, sur les 31 opérations enregistrées en 2022, 8 avaient une capitalisation au jour de l'introduction supérieure ou égale à 150 millions d'euros" précise Yannick Petit, PDG d'Allegra Finance.

En 2022, deux secteurs se sont particulièrement distingués, celui des biens et services non essentiels (25%) et les valeurs à fort contenu technologique (22%) suivies des valeurs de santé (14%) et industrielles (11%).

Une performance assez décevante des nouveaux arrivants

L'année 2022 n'a pas été un grand cru tant sur l'activité que sur les performances des sociétés qui ont osé franchir le pas. Elles sont qualifiées "d'assez décevantes" par Allegra Finance. Seules 2 sociétés ont réussi l'exploit d'évoluer au-dessus de leur cours d'introduction en Bourse. Le carton de l'année revient à TaTaTu, une jeune société italienne spécialisée dans les réseaux sociaux qui affolé les compteurs avec un gain de 283% depuis son introduction en Bourse en octobre 2022.

La seconde place de ce classement revient au spécialiste des trackers solaires OKwind dont le cours s'est apprécié de 25% depuis ses premiers pas boursiers en juillet dernier. De l'autre côté du spectre, on retrouve Haffner Energy. Première société introduite sur Euronext Paris de l'année 2022, le spécialiste de l'hydrogène vert a vu son action plonger de 77% sur l'exercice.

Dans leur dernier billet de l'année 2022, les auteurs de la lettre Vernimmen ont rappelé que sur les neuf dernières années, une entreprise capitalisant moins de 500 millions d'euros "avait 83% de chance de connaître une baisse de son cours par rapport à celui de l'introduction".

Allegra Finance tient tout de même à relativiser la contre-performance boursière des sociétés nouvellement arrivées sur les marchés financiers "au regard des indices CAC40 et CAC Mid & Small qui ont respectivement enregistré des pertes de -10,3% et -14,7% sur la même période".

Quid de 2023 ?

Pour EY, l'année 2023 s'annonce riche en introductions en Bourse même si l'activité restera probablement morose au moins jusqu'au premier trimestre. "Des conditions favorables semblent être mises en place pour que l'activité mondiale des introductions en Bourse reprenne de la vigueur d'ici le second semestre", expliquait EY dans sa dernière étude relative au marché des introductions en Bourse.

"Pour que le marché des introductions en Bourse redevienne plus actif, il existe un certain nombre de conditions préalables : un sentiment positif et une hausse des performances des marchés boursiers ; une baisse de l'inflation et la fin des hausses des taux d'intérêt ; un apaisement des tensions géopolitiques ; et une diminution des effets de la pandémie de Covid-19 sur l'économie" rappelait Franck Sebag associé chez EY.

Quelques entreprises ont d'ores et déjà annoncé leur intention d'entrer en Bourse en 2023. Renault par exemple a annoncé en novembre dernier vouloir introduire sur Euronext Paris Ampere, son entité dédiée à la production et à la commercialisation de véhicules électriques. Le communiqué de Renault évoque ainsi le second semestre 2023 "au plus tôt" comme date de l'introduction en Bourse. Thierry Piéton, de son côté, a même mentionné "la fin de l'année" 2023, en fonction des conditions de marché.

Une autre opération de scission devrait également être au programme de cette année 2023. Atos prévoit de se scinder en deux sociétés distinctes, conformément à son plan stratégique présenté en juin 2022. La première entreprise conserverait le nom d'Atos et regrouperait les activités historiques de gestion d'infrastructures de centre de données, en important déclin structurel.

La seconde prendrait donc le nom d'Evidian et rassemblerait les activités liées à la transformation numérique ainsi que celles de big data et sécurité (BDS). Ce projet de scission pourrait être finalisé au second semestre de 2023, avec la mise en Bourse d'Evidian avant la fin de l'année, via une distribution d'actions aux porteurs d'Atos. Et c'est une partie de cette branche qui serait lorgnée entre autres par Airbus, selon Les Echos. Mais au sein du gouvernement, la candidature d'Airbus pour la future filiale d'Atos, Evidian, rencontre peu d'enthousiasme, rapporte vendredi BFM Business. Affaire à suivre...